

REP Genève: Une structure pour combattre les inégalités scolaires

Le réseau d'enseignement prioritaire (REP) est un dispositif mis en place en 2006 et qui se poursuit à l'heure actuelle. Il a pour but de lutter contre les inégalités des chances et l'échec scolaire en accordant aux écoles accueillant des élèves issus de milieux défavorisés socialement et économiquement, des moyens supplémentaires pour l'enseignement et l'éducation.

Directrice durant dix ans d'un établissement en REP, je présenterai quelques caractéristiques du contexte scolaire genevois et les principes du REP. Je ferai part de l'évolution de mon établissement et plus généralement du dispositif dans son ensemble, en regard de la lutte contre l'échec scolaire et pour plus d'égalité des chances.

Quelques repères genevois

L'article 10 de la nouvelle loi sur l'instruction publique de 2015¹ définit les finalités de l'école publique et stipule qu'elle doit «tendre à corriger les inégalités des chances de réussite scolaire dès les premiers degrés de l'école». Cet article, proposé dès les années 1940, a été repris intégralement de la loi de 1977. La longévité de ce principe doit être rattachée à l'histoire de Genève et du rayonnement international d'institutions comme l'institut Jean-Jacques Rousseau qui devient ensuite Faculté des sciences de l'éducation et de psychologie. Institutions créées et développées entre autres par Piaget, dans le but de mieux comprendre le développement de l'enfant, de favoriser l'expérimentation pédagogique et didactique et de contribuer à la création des meilleures conditions d'apprentissage pour tous les élèves en respectant l'égalité des chances. La formation des enseignants dans le canton a bénéficié de ce mouvement ; une partie du cursus est dès 1928 intégré à l'Université, puis il devient entièrement universitaire en 1996 déjà.

Catherine Haus:

Diplôme en psychologie expérimentale et clinique et en enseignement spécialisé. Responsable d'institution spécialisée, formatrice pour l'enseignement spécialisé et directrice d'un établissement scolaire primaire de 2008 à 2017.

Ce foisonnement de recherches et d'expérimentations sur le terrain scolaire a connu et connaît encore le soutien d'une partie des autorités politiques qui ont eu à cœur de prendre en compte les particularités de la population genevoise et notamment la migrati-



on étrangère souvent issue de milieu socio-économique et culturel défavorisé, fortement présente dès les années 60, et de développer des réformes scolaires favorisant une formation ouverte et qualifiante pour tous. Elu en 1961, André Chavanne, magistrat socialiste fut l'un d'entre eux et, durant 24 ans à la tête du département de l'instruction publique (DIP), il a permis la promotion de nombreuses réformes visant à favoriser la démocratisation des études que ce soit vers les formations gymnasiale et universitaire ou la formation professionnelle.

L'école genevoise a connu de multiples réformes portant tant sur l'enseignement que la structure. De nombreux débats ont été portés sur la place publique. Pour prendre des exemples uniquement dans le cadre de l'école obligatoire, on peut citer plus récemment:

- Sur le plan structurel, la suppression des notes à l'école primaire dans certaines écoles dans les années 90 pour lutter contre la sélection précoce et puis le retour des notes après une votation populaire en 2006; la fin du Cycle d'orientation hétérogène et/ou à deux niveaux en 2011, aussi après une votation populaire, et le retour à une structure plus sélective avec trois sections (forts-moyens-faibles). Celle-ci pose aujourd'hui de multiples problèmes, notamment pour la certification en fin de scolarité des élèves les plus faibles, stigmatisés par le fait qu'il se retrouvent dans une filière à part, et souvent dans l'impossibilité de trouver une formation professionnelle par la suite.
- Sur le plan de l'enseignement, on relèvera des innovations en référence à l'héritage puissant de l'école active en Suisse francophone (la version romande de la Reformpädagogik) dans les années 1920 déjà, repris et amplifié par Piaget et ses collaborateurs dès les années 1950, avec l'introduction des »cheminées Freinet« permettant à des élèves de suivre un enseignement inspiré des principes de l'école active soutenue par André Chavanne, par les syndicats et par des chercheurs de la Section des sciences de l'éducation. Tant les innovations pédagogiques que la formation universitaire des futurs enseignants ont été fortement combattues par les tenants d'une école sélective et renforçant les inégalités.

Plus récemment, cette volonté de lutter contre l'échec scolaire s'est trouvée renforcée par la précarisation sociale et économique d'une partie des habitants du canton et de leurs enfants. Cette réalité, très présente dans une école où les enseignants ont exprimé leurs difficultés à créer des conditions propices pour enseigner, a conduit en 2006 Charles Beer, conseiller d'Etat socialiste responsable du DIP à créer le réseau d'enseigne-



L'école active et les ›cheminées Freinet‹

A la fin des années soixante, dans la mouvance libératrice de mai 68, plusieurs associations, en Suisse romande, militent pour une école démocratique et ouverte sur la vie. En 1968, le Groupe genevois d'école moderne voit le jour et en 1974, soutenu par la société pédagogique genevoise (SPG), ils lancent une pétition dont l'enjeu est de démocratiser l'école, lutter contre l'échec scolaire, favoriser l'évaluation formative et le travail en équipe tant au niveau des élèves que des enseignants. Ces enseignants pourront, dans les années qui suivent créer des équipes pédagogiques et mettre sur pied des »cheminées Freinet« qui permettront aux élèves concernés de faire toute leur scolarité avec la même pédagogie. Dans ces cheminées, les enseignants considéreront que tout élève est capable d'apprendre pour autant que le milieu pédagogique s'adapte à son rythme et lui permette d'adopter des cheminements d'apprentissage différents. Ils favoriseront l'expression des élèves à travers l'écriture, la musique et le dessin, ainsi que dans des conseils de classes et d'écoles où enseignants et élèves partageront la parole et les décisions. Si ces équipes ont aujourd'hui disparu, certaines de leurs pratiques font partie de la vie des écoles, même si souvent édulcorées.

ment prioritaire (REP), sur la base du modèle français existant depuis les années 80.

Relevons qu'il existe en Suisse, d'autres politiques de discrimination positive. Dans le canton de Vaud où des allocations supplémentaires sont accordées à des établissements avec un pourcentage élevé d'élèves provenant de milieu socio économiquement défavorisé. En ville de Zürich, le programme ›QUIMS‹ (Qualität in multikulturellen Schulen) attribue des subventions cantonales supplémentaires dans les écoles accueillant un fort taux d'élèves issus de la migration. Ces subventions permettent aux écoles concernées de développer des programmes et des aides spécifiques pour favoriser l'apprentissage de la langue et l'intégration scolaire.

Le REP genevois: principes

Les principes du REP à Genève se réfèrent à une politique visant, par la mise en place de procédures de discrimination positive, l'accès de tous les élèves aux mêmes acquis scolaires et à la maîtrise des attentes fondamentales du plan d'études romand (PER) à la fin de l'école obligatoire. Ce dispositif est mis en place dès le début de la scolarité, car l'origine sociale des élèves étant discriminante, une intervention précoce permet de mieux lutter contre l'échec scolaire et promouvoir une meilleure égalité des chances.



La politique d'éducation prioritaire (EP) en France

La première mise en place date de 1981 et visait à attribuer à des zones recensées en France comme fortement marquées par l'échec scolaire et les inégalités de chance de réussite scolaire des moyens compensatoires financiers afin de renforcer l'action éducative de l'école et permettre aux élèves concernés d'avoir un meilleur accès aux formations supérieures. Dans les années 90, l'EP s'est centrée sur les »plus exclus du système scolaire« afin qu'ils acquièrent un seuil minimum nécessaire d'acquis scolaires et dans les années 2000, il y eut une politique plus individualiste, visant la prise en charge de plusieurs catégories de populations avec pour objectif la maximalisation des potentiels de chacun, y compris des plus performants. En cela, elle s'est éloignée de la politique de lutte contre l'échec scolaire et les inégalités. Cependant selon Rochex (2016), la »refondation« mise en œuvre en 2014 semble vouloir renouer avec l'approche compensatrice-transformatrice qui a caractérisé le premier âge de l'EP. Parmi les priorités, figure celle de renforcer la réflexion sur l'enseignement, en mettant en avant un enseignement plus explicite des savoirs et compétences requis par l'école. En effet, les élèves les plus défavorisés commencent souvent leur scolarité avec des références culturelles et des manières d'apprendre qui sont éloignées des attentes de l'école. De là, découle, pour une majorité d'entre eux, de plus grandes difficultés à comprendre les enjeux des tâches qui leur sont proposées dans les apprentissages. On retrouve la même préoccupation dans l'enseignement prioritaire genevois.

Les critères retenus pour entrer dans le REP sont un taux de 55 pour cent d'élèves provenant de milieux défavorisés (ouvriers, sans indication de profession, chômeur, demandeurs d'asile, réfugiés). Le pourcentage d'élèves allophones peut aller jusqu'à 60 pour cent dans les établissements dont les élèves proviennent majoritairement de milieux défavorisés (44% dans les autres) vient renforcer le premier critère. Les principes qui ont été retenus pour mettre sur pied le REP sont les suivants (Soussi, Nidegger, Dutrévis & Crahay, 2012):

- favoriser le taux d'encadrement des élèves (en moyenne deux élèves de moins par classe), en allouant des ressources supplémentaires
- l'engagement des équipes enseignantes sur trois ans
- l'élaboration de projets d'établissement
- l'introduction de directions et de conseils d'établissements
- des actions rapprochant les parents de l'école
- une politique de la Ville avec les différents acteurs politiques et sociaux.



Par ailleurs, pour chaque établissement, un éducateur est engagé avec pour mission de renforcer les liens entre l'école et la famille et améliorer le climat scolaire dans et autour de l'école.

De 2006 à 2010, 17 établissements sont entrés dans le REP. Actuellement, le département de l'instruction publique indique que 22 écoles (sur 168) sont concernées. L'ensemble du projet a été suivi par le Service de la recherche en éducation (SRED), avec des évaluations périodiques et des analyses plus spécifiques : rôle des éducateurs, analyse des pratiques d'enseignement au travers d'un questionnaire adressé à des enseignants du REP et hors du REP. La situation des écoles en REP est évaluée chaque année en décembre et une école qui sur trois ans ne remplit plus les critères, sort du dispositif.

Il est intéressant de comparer le REP, inscrit dans la loi sur l'instruction publique modifiée en 2015 avec le concept d'école inclusive, introduit en 2014. Ce dernier se développe actuellement dans les écoles du canton. Il comprend des équipes pluridisciplinaires (psychologue, logopédiste, enseignant spécialisé et éducateur) rattachées à l'Office médico-pédagogique et qui avec l'ensemble des acteurs de l'école visent les objectifs suivants:

- offrir une éducation de qualité en respectant la diversité, les besoins et les capacités de chaque élève
- maximiser le potentiel intellectuel, physique et social de chacun
- assurer un climat scolaire non discriminant (site du DIP)

Par rapport au concept de REP, on est là dans une perspective plus individualisée où les difficultés sont le propre de l'individu, pour qui des mesures de compensation doivent être trouvées. Pour l'instant REP et école inclusive cohabitent. Les prochaines années verront la généralisation de l'école inclusive ce qui modifiera la politique du REP.

Un établissement en REP dans une commune suburbaine un exemple concret

La Commune de Vernier est une grande commune suburbaine et ses 35'000 habitants en font la deuxième commune la plus peuplée du canton. Elle comprend une importante zone industrielle et artisanale qui offre environ 15'000 places de travail. En 2008, les six établissements scolaires de Vernier répondaient aux critères nécessaires, avec en plus un fort taux d'élèves allophones; 58 pour cent pour une moyenne cantonale de 44 pour cent.² Tous sont donc entrés dans le REP. Les autorités politiques de la Commune de Vernier ont soutenu d'emblée cette



démarche d'une part en donnant à chaque établissement une subvention REP pour favoriser des projets en lien avec les familles et le climat scolaire, d'autre part en développant l'offre culturelle offerte aux classes sur le temps scolaire et en favorisant des activités de développement durable. Ils se sont aussi engagés à favoriser une politique intégrative et non discriminante de tous les habitants.

Nommée directrice de l'établissement Balexert-Châtelaine-Bourquin, j'ai travaillé près de dix ans dans cet établissement (530 élèves). Le quartier de Balexert-Châtelaine est fortement multiculturel, avec une proportion d'élèves issus de milieux défavorisés passant de 2008 à 2017 de 58 pour cent à environ 55 pour cent, suivant en cela l'évolution dans l'ensemble du canton. L'établissement a une forte proportion d'élèves originaire des Balkans, et notamment du Kosovo. Elle accueille aussi des élèves issus des migrations des années 2000 (Afrique, Amérique du Sud, Philippines) et de pays en guerre.

Voici quelques principes qui ont guidé mon action dans cet établissement.

La direction, avant tout un accompagnement de proximité

Il m'a toujours paru très important d'offrir, dans le pilotage global de l'établissement, un accompagnement de proximité aux enseignants tant sur le plan pédagogique qu'éducatif. Les enseignants aujourd'hui sont pris par les exigences fortes du système (évaluation cantonale, atteintes des attentes fondamentales pour tous) et la réalité du terrain (certains élèves en grande difficulté scolaire, un manque de confiance des parents, une perte d'autorité). Trouver des pistes et résoudre les tensions diverses demandent un fort engagement, individuel et collectif, qui doit être soutenu par la hiérarchie. Une présence active d'autorité auprès des élèves sur le terrain et un engagement pour promouvoir et soutenir la réalisation des démarches pédagogiques les plus efficaces doivent être au centre de l'action du directeur.

Les éducateurs, des interventions multiples

La mission de l'éducateur est de favoriser l'intégration de tous les élèves en participant à développer les relations famille-école et un meilleur climat scolaire dans l'établissement. Dans les faits, les éducateurs partagent souvent leur temps entre des interventions rapides dans des situations de conflits et des suivis de situations sociales complexes en collaboration avec l'infirmière scolaire. Ils développent aussi des actions de prévention visant à favoriser l'intégration de chacun dans les moments sensibles que sont les temps de transitions scolaires à l'intérieur et à l'extérieur



de l'établissement et les récréations. Voici quelques exemples d'actions de prévention menées dans l'établissement: bureau de la charte pour accompagner les élèves lors de conflits, semaine de la Charte et actions collectives pour développer le respect et le mieux vivre ensemble.

Projets d'établissement: construire de la cohérence pédagogique pour tous les élèves

Les résultats des élèves lors de l'entrée dans le REP se trouvaient dans la moyenne des résultats des élèves des établissements concernés, avec un taux de redoublement important et un pourcentage d'élèves en retard dans la scolarité au seuil supérieur. Les enseignants relevaient une grande hétérogénéité dans les classes tant au niveau des apprentissages et des résultats scolaires qu'au niveau des comportements. Le climat scolaire était souvent tendu et quelques élèves pouvaient créer des conflits qui mettaient à mal tant les enseignants que les autres élèves.

Le diagnostic établi pour le premier projet d'établissement (2009–2012) par les équipes enseignantes accompagnées par la direction et le service de formation de l'enseignement primaire a mis en évidence deux priorités : un travail sur le développement de la compréhension en lecture et la mise en place d'un meilleur climat scolaire. Ces deux priorités se sont retrouvées dans plusieurs projets d'établissement en REP (Jäggi, Nidegger, Schwob, Soussi, 2012). La question de la compréhension en lecture apparaît effectivement comme un enjeu majeur de la réussite scolaire et l'acquisition de celle-ci est très sensible à la question de la langue maternelle associée à un milieu social défavorisé et souvent éloigné des attentes de l'école.

Les actions entreprises dans l'école sont allées dans le sens d'un développement d'une part des compétences de déchiffrage et des stratégies d'acquisition de la compréhension, toutes deux nécessaires à une bonne lecture (Cèbe, 2006)

Les actions du projet ont porté principalement sur »comment les aider à mieux comprendre les textes lus«. Il est parti du postulat que la compréhension en lecture s'enseignait et que »certes l'école maternelle ne peut pas reproduire les conditions éducatives familiales des élèves les plus favorisés, mais elle peut, en revanche, proposer un enseignement intensif, systématique et structuré de manière à bénéficier aux enfants issus des milieux défavorisés« (Cèbe et Goigoux, 2012).

Pour ce qui est du climat scolaire, les actions entreprises ont visé à renforcer la cohésion des équipes enseignantes et à mettre en place charte et règlement afin d'avoir un cadre structurant pour les élèves. Par ailleurs un accent a aussi été mis sur la collaboration avec les autres partenaires



de l'école: les parents, la maison de quartier, la Commune de Vernier et les groupements des activités parascolaires, au travers notamment du conseil d'établissement ou d'autres actions spécifiques comme des rencontres avec les parents sur des thèmes (devoirs, internet), des fêtes.

Le deuxième projet d'établissement (2012–2016) s'est concentré sur la différenciation pédagogique et un début d'analyse des pratiques enseignantes qui a engendré une certaine réserve de la part d'une majorité d'enseignants. Ceci est sans doute dû au fait qu'il est difficile de »laisser voir« sa pratique aux collègues, de la discuter collectivement et la remettre en question. Et pourtant des études montrent que dans les mesures efficaces à prendre dans le contexte scolaire, celle de renforcer la formation première et continue des enseignants pour enseigner avec des populations défavorisées, est un des moyens importants pour lutter contre l'échec scolaire.

Des résultats positifs dans la lutte contre les inégalités et l'échec scolaire?

En dix ans, il faut relever que le climat scolaire dans mes écoles s'est amélioré. Le taux de redoublement assez élevé au départ a baissé de moitié et se trouve dans la moyenne cantonale. Enfin les enseignants et ceux assurant le soutien pédagogique ont investi dans la recherche de pistes pédagogiques pour les élèves les plus en difficultés.

Au niveau cantonal, Le Roy-Zen Ruffinen, Soussi (2017) montrent en utilisant comme principal indicateur, la réussite aux épreuves cantonales³ de 4P et 8P en français et en mathématiques des élèves en REP en comparaison des élèves hors REP que des écarts importants subsistent. On peut relever des écarts plus réduits dans les résultats comparatifs de 4P. Par contre, en 8P les auteurs font le constat que la réussite des élèves en REP est plutôt élevée, cependant la proportion d'élèves n'atteignant pas le seuil de réussite est plus importante dans le REP (13% des élèves REP n'atteignent pas les objectifs en compréhension de l'écrit contre 7% pour les élèves hors REP; en mathématiques les écarts sont plus marqués, 26% ne les atteignent pas en REP, contre 17% hors REP). L'orientation des élèves en fin de 8P montre des résultats encore plus contrastés. Ainsi trois quarts des élèves hors REP sont admis en regroupement 3 (le plus fort) au cycle d'orientation contre seulement 58 pour cent des élèves en REP.

L'évaluation de ce dispositif ne permet donc pas de mettre en évidence clairement un apport bénéfique pour la réussite scolaire des élèves en REP. Cependant, les auteurs apportent aussi des remarques pertinentes concernant cette évaluation en soulignant le peu de recul dans le temps,



les changements intervenus dans l'organisation des établissements scolaires ces dernières années, la péjoration de la situation socio-économique générale.

Toutefois, et pour relever cette fois les constats faits par les directeurs du REP fortement engagés dans le dispositif, celui-ci a permis, dans des écoles plus défavorisées, de renforcer avec les équipes enseignantes la volonté collective de faire réussir tous les élèves en développant des démarches d'enseignement plus efficaces, de mener des réflexions positives sur l'amélioration des relations avec les parents et de leur rendre l'école et ses attentes institutionnelles plus accessibles.

Il reste que les inégalités scolaires sont avant tout des inégalités sociales et que c'est par des choix politiques et de société qu'elles doivent être combattues. Dans ce sens, le REP est une prise en compte politique des inégalités scolaires qui a rendu la situation de certaines écoles plus visibles et proposé un soutien non discriminant aux élèves concernés. Cela lui donne tout son mérite.

Annotations

- 1 Voir à ce propos la législation genevoise : www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_c1_10.html
- 2 Pour plus d'informations, voir www.vernier.ch/fr/portrait/presentation/ et www.ge.ch/recherche-education/doc/ris/2017/b2/b2_eleves_du_rep.pdf
- 3 Elles ont lieu chaque année en 4P, 6P, 8P en français et en mathématiques (en allemand dès la 6P). Leur objectif est de mesurer l'atteinte des objectifs du plan d'études par les élèves. En 8P, elles participent de la certification et de l'orientation des élèves en fin d'année.

Bibliographie

- Cèbe, Sylvie (2006) : Apprends-moi à comprendre tout seul. http://centre-alain-savary.ens-lyon.fr/CAS/documents/publications/xyzep/les-dossiers-d-xyzep/archives-1/2000-2001/dossier_11_pro.pdf
- Cèbe, Sylvie, Goigoux, Roland (2012) : Comprendre et raconter, de l'inventaire des compétences aux pratiques d'enseignement. In: *Le français aujourd'hui*, n° 179, p. 21–36
- Jäggi, Jean-Marc, Nidegger, Christian, Schwob, Irène, Soussi, Anne (2012) : Le suivi de la mise en place du REP. In : *Notes du Service de la recherche en éducation*, n°52
- Le Roy-Zen Ruffinen, Odile, Soussi, Anne (2017) : L'enseignement à Genève, repères et indicateurs statistiques, élève du réseau d'enseignement prioritaire. In: *Notes du Service de la recherche en éducation*, n° 58
- Rochex, Jean-Yves (2016) : Faut-il crier haro sur l'éducation prioritaire? Analyse et controverse sur une politique incertaine. In: *Revue française de pédagogie*, n° 194, p. 91–108.
- Soussi, Anne, Nidegger, Christian, Dutrévis, Marion, Crahay, Marcel (2012) : Le réseau d'enseignement prioritaire à Genève: quels effets sur les élèves? In: *Revue française de pédagogie*, n° 178, p.53–66
- Soussi, Anne, Nidegger, Christian (2015) : Le ans après son introduction réseau d'enseignement prioritaire genevois (REP), 8. Service de la recherche en éducation, Genève